

Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation 09/01/2020

Séance du 16 janvier 2020

20 JAN. 2020

Membres en exercice : 8

Présents : 6

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille vingt, le 16 janvier à 18 heures,
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Mr le Maire, Philippe MACHETEL

Présents : MACHETEL P, MOULIERES C, BORG H, BALS J, BONNET G, SEGALA P
Absents : JAUDON N, SANDONATO JD

D.R.C.L
GREFFE - P.E.R.A

Objet : Modification du tableau des effectifs de la commune - suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe en raison d'une promotion à un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Vu le Code Général des Collectivité territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi 2015-997 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation des territoires de la République,

Vu la délibération du 5 décembre 2019 portant modification du tableau des effectifs de la commune,

Vu la notification de décision du Comité technique du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault lors de sa réunion du 3 décembre 2019 qui donne un avis favorable à la suppression du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe libéré par une promotion au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, recevant un avis favorable unanimes des représentants de l'administration et un avis favorable à la majorité des représentants du personnel,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la délibération fixant le tableau des effectifs au 05/12/2019


Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 16 janvier 2020


FILIERE ADMINISTRATIVE	Temps complets
Cat B : Rédacteur territorial principal 2eme classe	1 poste
Cat B : Rédacteur territorial	1 poste
Cat C : Adjoint Administratif principal 2eme classe	1 poste
Cat C : Adjoint Administratif de 2eme Classe	2 postes
FILIERE CULTURELLE	
Cat B : Assistant de conservation du patrimoine	1 poste
FILIERE TECHNIQUE	
Cat C : Agent de Maîtrise	1 poste
Cat C : Adjoint Technique principal de 2eme classe	1 poste
Cat C : Adjoint Technique de 2 ^{ème} Classe	2 postes
FILIERE POLICE MUNICIPALE	
Cat B : Chef de Police Municipale	1 poste

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le tableau des emplois proposé ci-dessus Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune.

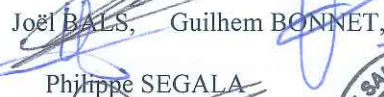
ADOPTÉ : à 6 voix pour
À 0 voix contre
À 0 abstention(s)

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.


Christine MOULIERES,
Jean-Daniel SANDONATO,


Hubert BORG,
Nicolas JAUDON,

Le Maire, P. MACHETEL


Joël BALS, Guilhem BONNET,
Philippe SEGALA



**PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
20 JAN. 2020
D.R.C.L
GREFFE - P.E.R.A**